

COMPTE RENDU

DE LA ONZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

La onzième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, à partir de 17h15.

En l'absence de Monsieur Antonio NVE NSENG, Ministre de la Planification et du Développement économique de la République de Guinée Equatoriale, Président en exercice du Conseil des Ministres, la session a été présidée par M. Baltasar ENGONGA EDJOO, Ministre de l'Economie de la République de Guinée Equatoriale.

Les quinze Etats membres suivants étaient représentés : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. L'Union des Comores, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine n'étaient pas représentées.

Etaient également représentés : le Secrétariat exécutif de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Banque du Cap-Vert, la Banque centrale de Mauritanie, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC).

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Banque centrale des Comores, et la Banque centrale de la République de Guinée n'étaient pas représentées.

M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT rapportait les points inscrits à l'ordre du jour. Il était assisté de M. Sidna OULD N'DAH, Directeur Général de l'ONS de Mauritanie, Président en exercice du Comité de direction d'AFRISTAT.

A l'ouverture des travaux, M. Baltasar ENGONGA EDJOO a souhaité la bienvenue aux participants. Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a déclaré ouverte la onzième session du Conseil des Ministres.

POINT 1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil des Ministres a adopté son ordre du jour qui comprenait les trois points suivants :

- Nomination du Directeur Général d'AFRISTAT
- Examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et décisions à prendre
- Questions diverses.

POINT 2 : Nomination du Directeur Général d'AFRISTAT

En introduisant ce point de l'ordre du jour, M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, a rappelé que son deuxième mandat arrive à expiration le 1^{er} janvier 2004. Le traité portant création d'AFRISTAT stipule en son article 33, deuxième alinéa :

« La Direction générale est dirigée par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint, tous deux nommés pour une période de quatre ans par le Conseil des Ministres sur proposition du Comité de direction. Leurs mandats sont renouvelables une fois ».

M. Lamine DIOP a indiqué qu'il convenait de procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général qui prendra ses fonctions le 2 janvier 2004 et qu'à cet effet un appel à candidatures a été lancé au mois de novembre 2002.

Lors de sa cinquième réunion extraordinaire qui s'est tenue les 5 et 6 avril 2003 à Niamey, République du Niger, le Comité de direction a examiné les candidatures reçues. Il propose au Conseil des Ministres la nomination de M. Martin BALEPA, de nationalité camerounaise, actuel Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT.

Le président de séance a ensuite donné la parole aux membres du Conseil.

A la suite de la délégation du Mali, les représentants des Etats membres et des institutions sous-régionales ont rendu un hommage appuyé et ont tenu à féliciter M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, pour les brillants résultats obtenus au cours de ses deux mandats à la tête de l'institution et pour les services rendus à la statistique en Afrique au cours de sa carrière. Ils ont également soutenu la proposition de nomination de M. Martin BALEPA, cadre compétent et expérimenté, qui connaît bien AFRISTAT dont il est Directeur Général Adjoint depuis cinq ans et qui pourra assurer dans les meilleures conditions la continuité de l'Observatoire.

Le Conseil des Ministres a décidé de nommer M. Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT pour un mandat de quatre ans à compter du 2 janvier 2004 et lui a présenté ses félicitations.

La délégation camerounaise a remercié le Conseil pour la confiance qu'il venait d'accorder à un ressortissant d'Afrique centrale et du Cameroun et a déclaré son entière confiance en M. BALEPA pour diriger AFRISTAT et atteindre les objectifs fixés à l'institution.

Le Président de la session a proposé que le Conseil des Ministres adresse une lettre de remerciement et de félicitations à M. Lamine DIOP. Cette proposition a été acceptée par le Conseil.

M. Lamine DIOP, très touché par les marques de reconnaissance du Conseil, a tenu à l'en remercier. Il a déclaré qu'il devait les résultats obtenus à la confiance et au soutien des Etats membres d'une part, et à la compétence et au dévouement du personnel de la Direction générale d'autre part. Il a tenu à exprimer sa gratitude au gouvernement de la République du Mali, pays hôte, qui a toujours soutenu AFRISTAT depuis son installation à Bamako. Enfin, il a assuré le Conseil qu'il tâchera de continuer à œuvrer au développement de la statistique dans les Etats membres après son départ d'AFRISTAT.

POINT 3 : Examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et décisions à prendre

Dans sa présentation, le Directeur Général d' AFRISTAT a rappelé que l'étude sur l'avenir d'AFRISTAT dénommée « Etude AFRISTAT après 2005 » a été rendue nécessaire d'une part, pour permettre la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement avant l'épuisement en 2005 du « Fonds AFRISTAT », et d'autre part pour refléter dans les missions, le mode de fonctionnement et d'organisation ainsi que dans le programme de travail d'AFRISTAT, les changements intervenus dans son environnement depuis sa création en 1993.

Parmi ces changements, on peut citer :

- la mise en place des deux unions économiques et monétaires, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ;
- l'intérêt exprimé par d'autres Etats pour une adhésion ;
- l'apparition de nouvelles demandes de données statistiques, notamment dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, et du renforcement du processus d'intégration régionale.

Objectif de l'étude

L'objectif global de l'étude était donc d'élaborer à l'attention du Conseil des Ministres un ensemble de propositions sur la configuration d'AFRISTAT après le 31 décembre 2005 : missions, modes d'organisation et de fonctionnement , et mode de financement.

Déroulement de l'étude

L'étude a été menée en cinq phases :

- i. L'organisation d'un séminaire de lancement de l'étude en mai 2001, à l'attention des Directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (INS), des représentants des banques centrales, des organisations d'intégration régionale et des partenaires au développement. Le thème général du séminaire était « le rôle d'AFRISTAT dans le renforcement des capacités statistiques en Afrique subsaharienne. »
- ii. La détermination des choix stratégiques et leurs implications en terme d'organisation : objectif et missions d'AFRISTAT, axes et domaines de travail prioritaires, élargissement à d'autres Etats d'Afrique subsaharienne, relations avec les organismes d'intégration régionale, avec les bailleurs de fonds et avec les centres de formation statistique qui existent dans les Etats membres. Cette phase s'est notamment appuyée sur les travaux du séminaire de lancement et sur les observations et recommandations recueillies au cours des missions circulaires que le Directeur Général et le consultant international recruté pour cette phase de l'étude ont effectuées en Afrique, en Europe et aux Etats-Unis au cours des mois de janvier à avril 2002.
- iii. L'évaluation des besoins financiers et la proposition d'un schéma de financement pour la période 2006-2015.
- iv. La réalisation d'une évaluation d'AFRISTAT par un consortium de bureaux d'études sous la responsabilité de la Commission européenne (Eurostat) et du Ministère français des Affaires Etrangères afin d'examiner le fonctionnement

d'AFRISTAT et ses réalisations depuis sa mise en place opérationnelle le 2 janvier 1996 et de faire des recommandations pour améliorer l'efficacité de l'institution.

- v. L'élaboration d'un rapport de synthèse pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT. Ce rapport de synthèse a été envoyé aux membres du Conseil des Ministres au début du mois de mars 2003 et figure parmi les documents de travail de la onzième session du Conseil des Ministres.

Lors de sa cinquième réunion extraordinaire qui s'est tenue à Niamey, République du Niger, les 5 et 6 avril 2003, le Comité de direction, a préparé, à l'attention du Conseil des Ministres, sept projets de décisions portant sur les points suivants : le bilan des activités d'AFRISTAT ; les axes de travail pour la période 2006-2015 ; la couverture géographique d'AFRISTAT (adhésion de nouveaux Etats membres) ; les relations avec l'UEMOA, la CEMAC et la CEDEAO ; la reconstitution des ressources financières propres à AFRISTAT pour la période 2006-2015 ; le versement d'une première tranche des contributions des Etats membres ; et la création d'un comité ministériel chargé de la mobilisation des ressources financières.

Le rapport d'évaluation de l'étude

Le Directeur Général a rappelé au Conseil que le rapport d'évaluation de l'étude figure parmi les documents de travail. Le rapport met en exergue « la réussite incontestable d'AFRISTAT » et estime que les missions d'AFRISTAT ont su évoluer avec les contraintes politiques et économiques, et que le dynamisme de l'équipe de la Direction Générale a permis un travail efficace. Toutefois son mode de fonctionnement doit évoluer afin de maintenir le dynamisme de l'institution dans un contexte de croissance et d'accentuer la prise en compte de la statistique par les politiques de développement.

Le rapport insiste sur la nécessité d'augmenter les financements afin qu'AFRISTAT puisse répondre aux demandes croissantes qui lui sont adressées. Il formule une série de recommandations portant sur les missions d'AFRISTAT ; sa couverture thématique et géographique ; l'efficacité de ses services ; l'amélioration de son fonctionnement ; ses ressources financières ; la mesure de l'impact de son action ; et la viabilité des résultats acquis. Compte tenu de la date tardive de finalisation du rapport d'évaluation, le Comité de direction a décidé de le discuter de manière approfondie lors de sa prochaine réunion en octobre 2003.

En terminant sa présentation, le Directeur Général d'AFRISTAT a suggéré au Conseil de formuler ses observations sur les propositions faites dans l'étude et ensuite d'examiner un à un les projets de décisions.

Le président de séance a ensuite donné la parole aux membres du Conseil.

Plusieurs délégations se sont exprimées au cours des débats qui ont été riches et approfondis. Les points suivants ont été abordés : l'évaluation des besoins financiers pour la période 2006-2015 ; les contributions des Etats membres, des banques centrales, et des organisations d'intégration régionale ; la possibilité pour AFRISTAT de faire des prestations de services rémunérées ; la méthodologie générale de l'étude ; les suites à donner à l'étude.

1. Evaluation des besoins financiers pour la période 2006-2015.

Plusieurs délégations ont fait remarquer que le montant du capital recherché (17 milliards de FCFA) était élevé et qu'il existait un grand écart entre le montant initial du capital de l'actuel Fonds AFRISTAT (3,350 milliards de FCFA) et celui correspondant au scénario de base de l'étude (10 milliards de FCFA). Il en est de même entre les montants du capital du futur fonds selon qu'on considère le scénario de base (10 milliards de FCFA) ou le scénario cible (17 milliards de FCFA). Les délégations ont estimé que l'étude devrait examiner un troisième scénario intermédiaire.

Dans sa réponse, le Directeur Général d'AFRISTAT a rappelé le constat fait dans l'étude et confirmé dans le rapport d'évaluation, à savoir que le montant du capital initial du Fonds AFRISTAT avait été largement sous estimé, notamment pour les raisons suivantes qui sont mentionnées dans l'étude et qui sont rappelées ci-dessous :

- le budget de fonctionnement de la Direction générale d'AFRISTAT ne finance qu'un nombre limité de missions d'appui technique dans les Etats membres, de séminaires méthodologiques et d'ateliers de formation. C'est ainsi qu'au cours de la période 1996-2000, près de 60% des missions effectuées par les experts et 77% des séminaires et ateliers ont été financés par les bailleurs de fonds ;
- la moitié des postes d'experts sont pris en charge directement par la France.

De 1998, date de sa mise en place opérationnelle à 2001 inclus, le Fonds AFRISTAT n'a financé que 57% des activités. Il convient de noter également que le capital de 3,350 milliards avait été calculé pour 14 Etats membres alors qu'AFRISTAT compte actuellement 18 Etats membres. Par ailleurs, le montant du capital dans le scénario de base prend en compte un nombre d'experts africains plus important dans le cadre de l'africanisation progressive des postes. Enfin, il tient compte de l'inflation au cours de la période 1996-2005.

Pour terminer, le Directeur Général d'AFRISTAT a déclaré que l'élaboration d'un scénario intermédiaire sera envisagée.

2. Contributions des Etats membres, des banques centrales et des organisations d'intégration régionale.

Les délégations ont regretté qu'un montant indicatif des contributions qui seront demandées aux Etats membres ne leur ait pas été proposé et certaines ont estimé qu'en l'absence d'une participation substantielle des bailleurs de fonds au capital du futur fonds, le montant des contributions des Etats membres serait trop élevé par rapport à leurs ressources budgétaires. La délégation du Niger a attiré l'attention du Conseil sur la nécessité de présenter un dossier bien argumenté afin de convaincre les bailleurs de fonds de l'utilité pour eux de participer au financement d'AFRISTAT. Elle a également évoqué la difficulté juridique pour certains bailleurs de participer au capital d'un fonds.

Dans sa réponse, le Directeur Général d'AFRISTAT a rappelé que des montants indicatifs des contributions des Etats membres, de la France et d'autres bailleurs de fonds figurent dans les tableaux annexés au rapport de synthèse de l'étude mais que ces montants n'avaient été ni discutés ni négociés avec les parties concernées. Il a informé le Conseil de la disponibilité de la France à contribuer à la recapitalisation du Fonds AFRISTAT. La France serait prête à augmenter sa contribution au capital du futur fonds en valeur absolue mais souhaite diminuer sa part en valeur relative. Celle-ci est d'environ 45% du capital initial de l'actuel fonds. Compte tenu également du fait que les

délégations des Etats membres souhaitent que les banques centrales et les organisations d'intégration régionale contribuent au fonds de capitalisation, le Directeur Général d'AFRISTAT estime que le montant de 17 milliards de FCFA est un objectif que l'on peut atteindre, pour peu que les Etats membres donnent un signal clair aux bailleurs de fonds en marquant leur volonté de s'approprier leur institution commune en faisant un effort financier à la hauteur de l'enjeu, comme cela a été souligné notamment par la délégation du Congo.

Le Directeur Général d'AFRISTAT a rappelé que les sommes consacrées au développement des systèmes statistiques nationaux constituent un investissement et, qu'en ce qui concerne les contributions versées par les Etats membres au Fonds AFRISTAT, les calculs effectués récemment montrent que le « retour sur investissement » est satisfaisant. C'est ainsi que de 1996 à 2002, la moitié des Etats membres ont bénéficié de prestations d'AFRISTAT (missions d'assistance technique et ateliers de formation) d'un montant supérieur à 100 millions de FCFA, pour une contribution de 132,145 millions de FCFA alors qu'il reste encore trois années d'activités d'ici à fin 2005. Pour un pays membre, le montant des prestations reçues dépasse déjà le montant de sa contribution. Les chiffres précédemment cités n'incluent pas les subventions accordées à AFRISTAT, reversées aux Etats membres et destinées à financer des activités statistiques.

Concernant les problèmes d'ordre juridique ou administratif qui pourraient empêcher certains bailleurs de fonds de participer au capital du fonds, le Directeur Général a indiqué que ces derniers pourraient en échange participer à la reconstitution des ressources d'AFRISTAT sous d'autres formes : subventions, prise en charge d'experts ou financement d'activités dans le cadre de programmes pluriannuels.

3. Possibilité pour AFRISTAT de faire des prestations de services rémunérées.

En réponse à une question de la délégation du Gabon, le Directeur Général d'AFRISTAT a précisé que le traité constitutif autorise la Direction générale à faire des prestations de services rémunérées. C'est ainsi qu'elle a signé des contrats avec la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, la CEDEAO et, pour des missions ponctuelles de courte durée, avec la France. Il a tenu à attirer l'attention du Conseil sur les risques que de telles opérations peuvent faire courir à l'institution car la recherche systématique de ressources de ce type l'écarterait inexorablement de sa mission d'organisation internationale publique créée pour renforcer les capacités statistiques des Etats membres. En tout état de cause, de telles recettes ne contribueraient qu'accessoirement au financement d'AFRISTAT. De plus, leur caractère imprévisible ne permet pas de les évaluer à l'avance sur une période qui dépasse un ou deux ans. En signant des contrats de services pour des activités statistiques au bénéfice des Etats membres, la Direction générale s'assure que celles-ci sont compatibles avec les priorités définies par les Etats membres et le cadre stratégique pour le développement de la statistique dans ces Etats que constitue le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) adopté par le Conseil des Ministres en septembre 2002.

4. Méthodologie générale de l'étude

Après avoir noté que l'étude présente une vision claire, un programme d'activités et un mécanisme de financement pour dix ans, la délégation du Congo a estimé que la méthodologie générale suivie devrait être affinée. L'étude doit identifier un socle d'activités à financer et sur lequel on devrait revenir au cas où le montant total du financement recherché ne serait pas réuni. Cette opinion a été partagée par d'autres

délégations. Intervenant au nom de la Guinée Equatoriale, le président de séance a demandé que les réflexions se poursuivent dans cette direction tout en prenant soin d'analyser les forces et les faiblesses de l'ensemble du dispositif mis en place au moment de la création d'AFRISTAT.

5. Suites à donner à l'étude

Le Conseil a approuvé la proposition du Comité de direction visant à créer un comité ministériel chargé de la mobilisation des ressources financières. Il a décidé d'inclure dans les termes de référence du comité l'analyse du programme d'activités proposé dans l'étude et l'affinement de l'évaluation des besoins financiers sur la base de trois scénarios au lieu de deux. Le comité ministériel comprend cinq membres : le Cap-Vert, le Congo, le Gabon, le Mali et le Togo. Il est présidé par le Mali et le secrétariat est assuré par la Direction générale d'AFRISTAT. Le Comité s'appuiera sur un groupe d'experts venant des mêmes pays. Les réunions des experts se tiendront à Bamako au siège d'AFRISTAT. Le comité ministériel présentera un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres qui se tiendra en septembre 2003 à Paris, la veille de la réunion des Ministres des Finances de la Zone franc.

Le Conseil a ensuite examiné, amendé et adopté les projets de décisions qui lui étaient soumis par le Comité de direction à l'exception du projet de décision relatif au versement en 2004 de la première tranche des contributions des Etats membres. En effet, un accord n'a pu se faire sur la recommandation visant à inscrire dans les budgets de 2004 de tous les Etats membres, la somme de 132,145 millions de FCFA correspondant au montant des contributions au capital de l'actuel Fonds AFRISTAT pour garantir la continuité du bon fonctionnement de l'institution après l'épuisement en 2005 de ses ressources propres. Le président de séance a indiqué que chaque Etat membre prendra les dispositions nécessaires en fonction du calendrier et des modalités de préparation de sa loi de finances et qu'en tout état de cause, la réunion du Conseil des Ministres de septembre 2003 donnera l'occasion d'aborder à nouveau le sujet.

POINT 4 : Questions diverses

Le Directeur Général d'AFRISTAT a rappelé que la question de la durée de service des experts africains d'AFRISTAT avait été examinée par le Conseil lors de sa dixième session qui s'est tenue à Paris le 24 septembre 2002.

L'article 58 du Statut du personnel de la Direction générale d'AFRISTAT dispose que : *« les experts sont placés sous un régime de contrat à durée déterminée. La durée du contrat au moment du recrutement est de deux ans. Le contrat peut être renouvelé deux fois au maximum. »*

Après six années de fonctionnement de la Direction générale, le Comité de direction estime qu'il est nécessaire d'assouplir cette disposition dans son application, de manière à garantir une plus grande efficacité à la réalisation des missions d'AFRISTAT. En effet, il s'avère nécessaire pour certains travaux dont la mise en œuvre peut demander une période d'exécution longue, que leurs suivi et coordination soient assurés par un expert ayant acquis une expérience suffisante et pouvant par conséquent contribuer à une meilleure appropriation nationale de ces travaux.

En attendant la révision du Statut du personnel, le Comité de direction avait proposé au Conseil des Ministres de l'autoriser à étudier la possibilité de prolonger le contrat des experts africains au delà de six ans.

A l'issue des délibérations, le Conseil des Ministres avait décidé le 24 septembre 2002 de ce qui suit :

« La Direction générale est autorisée à prolonger le contrat de l'expert africain en comptabilité nationale qui arrive à échéance en avril 2003 ;

Le Comité de direction présentera un plan de renouvellement des contrats des autres experts africains à la prochaine session du Conseil des Ministres.» (extraits du compte rendu de la dixième session).

Lors de sa cinquième réunion extraordinaire des 5 et 6 avril 2003 à Niamey, le Comité de direction a pris note de la prolongation par la Direction générale du contrat de l'expert africain en comptabilité nationale, et a décidé de proposer au Conseil des Ministres de prolonger jusqu'au 31 janvier 2006 les contrats des trois experts africains concernés (M. AMEGASHIE, BACKINY YETNA et OUEDRAOGO), venant à échéance en 2004. Le Comité de direction soumettra à l'approbation du Conseil des Ministres, dès que possible et au plus tard en 2005 un nouveau Statut du personnel qui inclura une nouvelle rédaction de l'article 58.

Le Conseil des Ministres après en avoir délibéré a décidé d'accepter cette proposition.

Aucune autre question diverse n'a été examinée.

Le président de séance s'est réjoui des bonnes conditions dans lesquelles la onzième session du Conseil venait de se tenir, ce qui confirme la pertinence de la décision prise en 2001 d'organiser les sessions du Conseil la veille des réunions des Ministres des Finances de la Zone franc pour disposer de suffisamment de temps et pour permettre à tous les membres d'y participer. Il a remercié les membres du Conseil pour leur patience et la qualité de leur contribution aux travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Baltasar ENGONGA EDJOO a déclaré close la session du Conseil à 20 H45.

Fait à Niamey, le 8 avril 2003

Le rapporteur

Le Président de séance

Lamine DIOP
Directeur Général d'AFRISTAT

Baltasar ENGONGA EDJOO
Ministre de l'Economie de la République
de Guinée Equatoriale

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS A LA ONZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA ONZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT
(Niamey, République du Niger, le 7 avril 2003)**

Prénoms et Noms	Fonction	Pays /Institution
<i>Maurice Dossou BANKOLE</i>	Directeur Général de l'INSAE Représentant le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, du plan, du développement et de la prospective	BENIN
<i>Seydou BOUDA</i>	Ministre de l'Economie et du Développement	BURKINA FASO
<i>Bamory OUATTARA</i>	Directeur Général de l'INSD	BURKINA FASO
<i>Michel Meva'a MEBOUTOU</i>	Ministre des Finances et du Budget	CAMEROUN
<i>Joseph Désiré NGUENANG</i>	Ministre des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire	CAMEROUN
<i>Francisco Fernandez TAVARES</i>	Président de l'INE Représentant le Ministre des Finances, du Plan et du Développement Régional	CAP VERT
<i>Rigobert Roger ANDELY</i>	Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget	CONGO
<i>Mme Dorothee OUISSIKA</i>	Directrice Générale du CNSEE Représentant le Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique	CONGO
<i>Bouhoum Paul BOUABRE</i>	Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances	COTE D'IVOIRE
<i>Casimir OYE MBA</i>	Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement	GABON
<i>Oumar DIALLO</i>	Directeur National de la Statistique Représentant le Ministre du Plan	GUINEE

Baltasar ENGONGA EDJOO	Ministre de l'Economie	GUINEE EQUATORIALE
Dr Marimantia DIARRA	Ministre délégué auprès du PM chargé du Plan	MALI
Prénoms et Noms	Fonction	Pays /Institution
Bassary TOURE	Ministre de l'Economie et des Finances	MALI
Sidna OULD N'DAH	Directeur Général de l'ONS, Président du Comité de direction d'AFRISTAT Représentant le Ministre des Affaires Economiques et du Développement	MAURITANIE
Ali Badjo GAMATIE	Ministre des Finances et de l'Economie	NIGER
Mme Maguette Kane DIOP	Directeur de la Monnaie et du Crédit Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances	SENEGAL
Brahim Adoum BACHAR	Commissaire Divisionnaire en Economie à l'INSEED Représentant le Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération	TCHAD
Bilimi DREKI	Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances	TCHAD
Mme Ayawovi Demba TIGNOKPA	Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations	TOGO
Antonio Péricles SILVA	Directeur du département de la Statistique et de la Recherche économique Représentant le Gouverneur de la Banque du Cap Vert	CAP VERT
Mohamed OULD AHMED OULD SIDNA	Directeur Adjoint des Etudes Représentant le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie	MAURITANIE
Antonin DOSSOU	Directeur de la Recherche et de la Statistique Représentant le Gouverneur de la BCEAO	BCEAO
Antoine NKODIA	Directeur des Etudes et de la Prévision Représentant le Gouverneur de la BEAC	BEAC
Benoît KETCHEKMEN	Représentant le Secrétaire Exécutif de la CEMAC	CEMAC
Lamine DIOP	Directeur Général	AFRISTAT

ANNEXE 2

DECISIONS DE LA ONZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECISION 01/CM/2003
RELATIVE AU BILAN DES ACTIVITES D'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Se félicite des résultats obtenus par AFRISTAT depuis sa mise en place opérationnelle le 2 janvier 1996 ;

Note que ces résultats, tels qu'ils apparaissent dans le rapport de l'étude sont conformes au mandat confié à AFRISTAT par le Traité constitutif ;

Constate que les Etats membres d'AFRISTAT disposent désormais d'un outil d'intégration statistique opérationnel dont le fonctionnement courant a été assuré sur une longue période à travers un mécanisme de financement original et dont l'expertise technique est reconnue et appréciée aux niveaux national, régional et international, et ;

Exprime ses vifs remerciements aux partenaires au développement qui ont contribué au succès d'AFRISTAT.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 02/CM/2003

RELATIVE AUX AXES DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2015

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Approuve les principaux axes de travail pour la décennie 2006 – 2015 tels qu'ils ont été proposés dans le rapport de l'étude ;

Demande à la Direction Générale de veiller particulièrement au déploiement équilibré des activités d'AFRISTAT dans les différents Etats membres et sous-régions, et ;

S'engage à tout mettre en œuvre pour qu'AFRISTAT puisse continuer à exercer ses activités pendant la décennie 2006 – 2015 en renforçant son caractère de pôle de compétence régional en matière de statistique et de prévision économique.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 03/CM/2003

RELATIVE A LA COUVERTURE GEOGRAPHIQUE d'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Se félicite de l'adhésion depuis la signature du Traité de quatre autres Etats, et ;

Réaffirme sa volonté, si l'occasion s'en présente, d'examiner dans le même esprit d'ouverture les candidatures des Etats qui acceptent de travailler dans les mêmes conditions que les pays actuellement membres d'AFRISTAT.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 04/CM/2003

RELATIVE AUX RELATIONS D'AFRISTAT AVEC L'UEMOA, LA CEMAC ET LA CEDEAO

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Encourage la Direction Générale d'AFRISTAT à formaliser ses relations de travail avec la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC dans le respect du principe de subsidiarité ;

Invite la Direction Générale à prendre contact avec le Secrétariat Général de la CEEAC en vue d'établir des relations de travail, et ;

Donne mandat à la Direction Générale d'ouvrir des négociations avec la CEDEAO en vue d'harmoniser les statistiques produites dans l'ensemble des pays membres de cette communauté.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 05/CM/2003

RELATIVE A LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES A AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2015

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Décide de reconduire le mécanisme de financement pluriannuel actuel qui repose sur un fonds de capitalisation afin qu'AFRISTAT ait une visibilité suffisante pour mener à bien ses programmes ;

Décide d'augmenter la part des ressources africaines dans le financement des activités d'AFRISTAT, et ;

Estime nécessaire qu'aux côtés des Etats membres, les institutions régionales et sous régionales, les banques centrales et les banques régionales de développement contribuent au fonds de capitalisation.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 06/CM/2003

RELATIVE A LA CREATION D'UN COMITE MINISTERIEL CHARGE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Décide de créer en son sein un comité de cinq membres chargé :

- i. d'analyser le programme d'activités proposé dans l'étude,*
- ii. d'évaluer les ressources financières nécessaires pour la période 2006-2015,*
- iii. de proposer une règle de répartition des contributions entre les Etats membres (contributions égales ou calculées selon une clé de répartition à déterminer),*
- iv. de négocier avec les partenaires africains et extérieurs bilatéraux et multilatéraux leur contribution à la reconstitution des ressources d'AFRISTAT,*
- v. de faire des propositions relatives au mode de gestion du fonds de capitalisation ;*

Désigne comme membres de ce comité les Etats suivants : Cap-Vert, Congo, Gabon, Mali et Togo ;

Désigne le Mali pour assurer la présidence du comité ministériel, et ;

Instruit la Direction Générale d'AFRISTAT d'assurer le secrétariat de ce comité.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 07/CM/2003

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL D'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en sa onzième session le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger ;

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), notamment son article 33 ;

Sur proposition du Comité de direction réuni en sa cinquième réunion extraordinaire les 5 et 6 avril 2003 à Niamey, République du Niger ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Article 1.- M. Martin BALEPA, de nationalité camerounaise, est nommé Directeur Général d'AFRISTAT pour un mandat de quatre ans à compter du 2 janvier 2004.

Article 2.- La présente décision sera publiée au Bulletin officiel d'AFRISTAT.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

**Ministre de l'Economie de la
République de Guinée Equatoriale**

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE NIGERIENS**

Les membres du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, réunis le 7 avril 2003 à Niamey (République du Niger) pour la onzième session ordinaire du Conseil, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Mamadou Tandja, Président de la République, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au peuple nigériens pour la qualité de l'accueil dont ils ont bénéficié et pour les facilités mises à leur disposition.

Niamey, le 7 avril 2003

Le Conseil des Ministres

MOTION DE REMERCIEMENTS
AUX BAILLEURS DE FONDS ET AUX PARTENAIRES TECHNIQUES

Réuni le 7 avril 2003 à Niamey (République du Niger) pour sa onzième session ordinaire, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude d'une part aux bailleurs de fonds, notamment la France, la Commission Européenne, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, et d'autre part aux partenaires techniques, EUROSTAT et l'INSEE, pour leur soutien constant et multiforme aux actions entreprises par la Direction générale d'AFRISTAT, les Instituts Nationaux de Statistique et les organismes régionaux d'intégration économique.

Niamey, le 7 avril 2003

Le Conseil des Ministres